

CHASSER

EN ILLE-ET-VILAINE



N°63 MARS 2018 TRIMESTRIEL 1,53 €



Assemblée **P. 4** Générale 2018



LE LIÈVRE EN ILLE-ET-VILAINE **P.10**



Fédération départementale
des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
e-mail: fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

6,10 €/AN
PRIX AU N° : 1,53 €

Chèque à l'ordre de la Fédération
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Maison de la Chasse - Beaugard
35630 - Saint Symphorien

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Signature

Numéro de permis

RAPPELS IMPORTANTS

■ À NE PAS OUBLIER

- Pensez à renvoyer à la Fédération : votre liste de timbre vote (Adhérents), votre carnet bécasse (Tout chasseur), vos demandes de plan de chasse Grand Gibier (Chasseurs grand gibier), compte rendu des destructions de nuisibles, bilan lièvre, chevreuil, sanglier et cerf.

■ TERRITOIRES ET PLAN DE CHASSE

- **Toute demande de modification** de territoire de chasse privé doit être déposée auprès de la FDC 35 **complète et au plus tard le 10 mars 2018** afin que cette modification de territoire soit prise en compte pour la saison de chasse suivante (notamment dans le cadre des plans de chasse). Tout dépôt ultérieur au 10 mars est susceptible d'entraîner une prise en compte de la modification de territoire **la saison suivante** seulement. Concernant



■ ERRATUM DÉCEMBRE 2017 :

- Pour cette saison deux nouveaux conducteurs sont disponibles en Ille-et-Vilaine pour rechercher vos animaux blessés :

Charles DESAIZE, habitant Miniac Morvan, prend la relève de son père Karl Desaize décédé au mois de juin dernier, avec sa chienne rouge de Bavière Melba.

les ACCA, les dates d'entrée en vigueur des modifications de territoires découlent des règles et procédures prévues dans le code de l'environnement. » Jean-Philippe HUERTAS - Chef de l'unité « biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue » Pôle « Politique de l'eau-Planification- Nature » Service Eau et Biodiversité DDTM.

Vous êtes averti par mail de l'ouverture du service vous permettant de réaliser sur internet votre première demande de plan de chasse grand gibier 2017-2018.

■ FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE-ET-VILAINE

- Beaugard – 35630 Saint Symphorien
Tél. : 02.99.45.50.20
Fax : 02.99.45.54.26
Mail : fdc35@fdc35.com



Thierry GILBERT, habitant Saint Aubin du Cormier a réussi son épreuve au mois de mai dernier avec son teckel à poil dur MAX.

■ COORDONNÉES DES CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG AGRÉÉS EN ILLE-ET-VILAINE POUR LA SAISON 2017-2018 :

- | | |
|---|----------------|
| • BLANCARD Sylvaine (Délégue) | 06 17 44 29 55 |
| • BRARD Sébastien – Ercé en Lamée | 06 13 72 52 72 |
| • COQUEUX Mikael – St Erblon | 06 83 21 42 86 |
| • DE LA RIVIERE Lucie - Fougères | 06 68 37 78 97 |
| • DESAIZE Charles – Miniac Morvan | 06 62 59 19 13 |
| • GILBERT Thierry – St Aubin du Cormier | 06 21 87 25 35 |
| • PERRY Frédéric – Bréal sous Montfort | 06 47 25 16 55 |
| • POSTOLLEC Ludovic – Laillé | 06 33 27 14 63 |

SOMMAIRE

Assemblée Générale 2018 .	4
Infos locales	9
Dossier: le lièvre.....	10
Formations	13
Association.....	15
Petites annonces	19



Directeur de la publication : André Douard
Responsable de la rédaction : Patrick Lahaye et les membres de la commission communication.

Ont également collaboré à ce numéro : E.D.C. 35 : P. Baudron - Y. Desmidt, F. Vaucelle - D. Tannoux - D. Hisberg - S. Neveu.
Photo couverture : Mr Simon Robin
Crédit Photo : Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine - Fédération Nationale des Chasseurs - Services Techniques des Fédérations Départementales de Chasse.

Publicité : Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Contact : Y. Desmidt - Tél. : 02 99 45 50 20
E-Mail : fdc35@fdc35.com
Abonnements : Prix au numéro : 2,03 euros
Abonnement annuel : 6,10 euros
FDC 35 - Maison de la chasse
Service Abonnement :
Beaugard – 35630 - Saint Symphorien

Création et maquette : Studio Bigot
Photogravure et impression :
Chat Noir Impressions
Tirage : 15 000 exemplaires



ÉDITO

Chaque fin de saison est pour nous, chasseurs, l'heure des bilans et des perspectives, l'exercice qui s'achève et celui que se dessine sont particulièrement riches en terme d'activités, de discussions et de dispositions établies et à venir.

Les différentes réunions de secteurs en préparation de l'Assemblée générale fédérale seront pour nous l'occasion de vous présenter en détail le déroulé de la saison écoulée et de développer les nouveautés pour la ou les saisons à venir.

Au niveau de notre département, et compte-tenu de l'évolution des politiques sylvicoles et agricoles, il nous faut dresser un état des lieux de nos procédures et modes de gestion, en restant objectif tant du point de vue cynégétique que par rapport à l'agriculture et la sylviculture. Nous ne pouvons pas sans cesse nous opposer et pour cela des réflexions sont engagées et celles-ci vous seront présentées.

Nous vivons dans le monde rural qui nous est tous très cher, aussi sachons vivre ensemble dans la meilleure harmonie possible, mais pour ce faire, nous devons nous rencontrer, échanger, éviter les agressions et développer la considération et le respect, tout en sachant se dire ce qui va bien mais aussi ce qui va moins bien dans l'intérêt de chacun, ainsi nous favoriserons, j'en suis convaincu, notre cohabitation à tous.

Au niveau national, vos représentants ont entamé de délicates négociations de réformes de fonctionnement de nos structures et certaines ont déjà été validées par le ministère, notamment nos statuts, ces modifications seront portées à vos suffrages lors de l'Assemblée générale. Je ne m'étendrai pas d'avantage sur le sujet afin de garder la primeur aux réunions de secteurs, toutefois nous retracerons ces évolutions tant au niveau départemental, régional que national, cela reflète un besoin et une volonté d'assurer l'avenir de nos structures afin de les renforcer, tant près de vous, chasseurs, que des diverses institutions y compris l'Etat à son plus haut niveau.

J'en profite pour évoquer l'actualité nationale à laquelle je participe et suis très heureux et fier de relayer près de vous nos orientations nationales qui viennent d'être validées par le Président de la République lors d'un entretien avec notre Président de la Fédération nationale des Chasseurs, à qui j'adresse mes remerciements pour son engagement et sa réussite dans cette délicate négociation.

Ce n'était pas gagné, mais le feu vert donné par le Président de la République est plus qu'encourageant.

Le travail n'est pas achevé, il reste encore beaucoup de sujets, mais nous sommes à la tâche et je peux vous assurer mon total engagement tant départemental, régional que national, à défendre les divers dossiers en cours et à venir.

Je vous souhaite à tous une excellente fin de saison et vous donne rendez-vous lors des réunions de secteurs afin d'échanger.

À bientôt
André DOUARD

Un nouveau directeur à la DDTM 35

M. Alain JACOBSONNE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts est nommé directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine à compter du 1^{er} janvier 2018. Il était précédemment directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans le département.



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2017

Cette Assemblée s'est tenue le samedi 8 avril 2017.

Afin de mieux vous informer avec un maximum de précisions, nous ne publions pas le Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017 et ce dans le respect du cadre juridique. **Ceux qui souhaitent examiner le procès-verbal dans sa globalité peuvent le faire :**

- En le consultant au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.
- Par expédition avec la Poste contre une enveloppe au format A4 à votre adresse et timbrée au tarif de 4 €.
- En le recevant par mail gratuitement.
- En le téléchargeant sur notre site Internet rubrique AG 2018 (www.fdc35.com)



Ci-dessus : Mr Loïc Chesnais Girard Président de la Région Bretagne, Mr Douard Président de la FDC35 et Mr Gilles Lurton Député d'Ille-et-Vilaine

Rappel des dispositions statutaires

► Assemblée Générale

Art. 11 du statut de la FDC35

Composition : tous les membres ayant versé leur cotisation.

Cotisation (article 3) Le paiement de la cotisation permet de constater l'adhésion. **La cotisation est annuelle. L'adhérent qui a payé sa cotisation se voit remettre :**

- un document de validation du permis de chasser muni d'un timbre ou d'une mention infalsifiable destiné au contrôle du vote à l'assemblée générale s'il s'agit d'un chasseur (idem pour les participations dont la vocation est l'indemnisation des dégâts de grand gibier);

- une carte fédérale permettant notamment le contrôle du droit de vote à l'assemblée générale s'il s'agit d'un détenteur de droits de chasse.

► Convocation

La convocation est faite un mois au moins avant la date fixée. La convocation individuelle peut être remplacée, dans le même délai d'un mois, par voie d'annonces dans au moins deux journaux locaux d'information générale ou d'annonces légales.

► Documents

Les dispositions statutaires épargnent aux fédérations départementales des

chasseurs l'envoi massif et coûteux de la documentation: le rapport annuel et les comptes sont mis à la disposition de tous les membres (chasseurs et territoires) au siège social. Conformément à ses statuts.

► Bureau

En début de séance, le président doit proposer à l'assemblée de choisir son bureau. Celui-ci peut être celui du conseil d'administration de la fédération. L'assemblée sera donc présidée par le président assisté du bureau de la fédération.

► Procès-verbal

Il incombe au secrétaire de tenir procès-verbal des séances de l'assemblée générale. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont établis sans blancs ni ratures sur les feuillets numérotés d'un registre spécial. Ils sont conservés au siège de la fédération.

► Compétences

Les attributions de l'assemblée générale se présentent sous un jour très classique: - elle entend le rapport du président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération; le trésorier rend compte de sa gestion;

- elle entend le rapport du commissaire aux comptes nommé, par ses soins, pour six ans;
- elle approuve ou redresse les comptes de l'exercice, approuve le budget de l'exercice suivant, vote le montant des cotisations;
- elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du conseil d'administration;
- elle autorise toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion, et donne au conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

► Questions

L'article 11 n'ignore pas la tradition associative des questions en forme de vœux. Ces questions doivent être inscrites à l'ordre du jour pour être évoquées. Elles y figurent: - soit à l'initiative du conseil d'administration, - soit à celle de 50 adhérents de la saison en cours.

Dans cette hypothèse, les questions sont adressées par écrit au secrétariat de la fédération vingt jours avant (**soit avant le samedi 24 mars 2018**) la date prévue pour la séance.

► Délibérations

On appelle ainsi les décisions de l'assemblée générale qui sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Les délibérations sont prises à la majorité simple ou relative (le plus grand nombre de voix). Le vote peut être acquis selon un système de mains levées. Seule l'élection des administrateurs donne lieu à un vote secret (article 5).

► Électeurs

Ils sont de deux types: le chasseur individuel; le territoire.

• Le chasseur individuel

Il dispose d'une voix (voir bulletin de vote individuel en page 7) (loi du 26 juillet 2000) mais il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent: un autre chasseur ou un territoire.

Procuration d'un chasseur individuel (mandant) à un mandataire. Cela s'effectue par écrit (nom, prénom, adresse, signature, « Bon pour pouvoir », timbre vote). Le mandataire peut être: - soit un autre chasseur, mais celui-ci sera limité à 10 voix maximum (cas en Ille-et-Vilaine: art. 5 du Règlement intérieur, approuvé par l'A.G.E. du 26.04.2008). (Voir Délégation de Vote Individuelle en page ci-contre) - soit un territoire de chasse (cf. ci-après). (Voir Délégation de Vote Territoriale reçue lors de l'adhésion du territoire voir ci-dessous)

• Le territoire:

Il peut disposer de voix des chasseurs* et bénéficie de « voix hectares »: une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares, jusqu'à un maximum de 2500 hectares (soit 50 « voix hectares » maximum). Le droit de vote du territoire est plafonné – en cumulant les voix chasseurs et les voix hectares – à un centième du nombre total des adhérents de la saison précédente (chasseurs et territoires). **Soit 144 voix.**

* : Les adhérents territoriaux ont reçu en juillet dernier leurs formulaires pour le



Les médaillés 2017

vote de l'Assemblée générale 2012. Cette grille nécessite l'apposition de vos timbres vote et des signatures. Ces timbres détachables sont fournis avec vos validations annuelles.

• Ille-et-Vilaine

La Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine a, au titre de la saison 2016-2017, enregistré un total de **14421 adhérents (13555 chasseurs et 866 territoires)**. En conséquence, ce plafond est actuellement de **144** voix par territoire. Lorsqu'une société de chasse ou un adhérent territorial atteint un nombre de voix qui dépasse le plafond du 100%, ces voix sont perdues pour le territoire. Toutefois, rien n'interdit que ce surplus de voix chasseurs soit redistribué à des chasseurs individuels, lesquels ne pourront cependant pas représenter officiellement l'adhérent territorial (un vote conforme à celui de l'adhérent est toutefois toujours possible: c'est affaire d'accord interne). Le territoire doit justifier de ses droits de vote vingt jours avant l'assemblée générale. Sa superficie « électorale » découle de la surface déclarée lors de l'adhésion.

► Liste nominative des droits de vote

Tous les adhérents qui disposent de pouvoirs – et ont donc la qualité de mandataire – doivent adresser la liste nominative des droits de vote à la fédération vingt jours avant l'assemblée (**soit avant le 24 mars 2018**). Il en résulte une procédure de transparence à l'égard de l'ensemble des adhérents: ceux-ci peuvent consulter les listes nomina-

tives – dans les huit jours qui précèdent l'assemblée soit du **7 avril au 13 avril 2018** – au siège de la fédération. De même, chaque adhérent a la faculté de consulter la liste globale de tous les adhérents audit siège.



David Tannoux



Didier Hisberg



Karine Le Fur

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
Assemblée Générale du 14 avril 2018

Fiche 2 – Déléation de vote « Individuel »



PORTEUR DE POUVOIR

NOM, Prénom: Tél.:
Adresse Date:
N° de permis de chasser Signature:

AUCUN MANDATAIRE NE PEUT DÉTENIR PLUS DE 10 VOIX EN SUS DE LA SIENNE.

Nous, soussignés, déclarons donner pouvoir au porteur précité, pour nous représenter et voter à l'aide de nos voix lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2018

POUVOIRS

Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035
Signature	Code barre (coller ici)	TIMBRE VOTE - SAISON 2017-2018 ALAIN	035

Convocation Assemblée Générale 2018

L'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine se tiendra **le samedi 14 avril 2018, à 8h30, à l'Espace Bel Air- Rue des Rochers, à SAINT AUBIN DU CORMIER**

Les adhérents de la fédération souhaitant être présents et qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser la liste nominative des droits de vote dont ils disposent.

Plan d'accès sur internet:

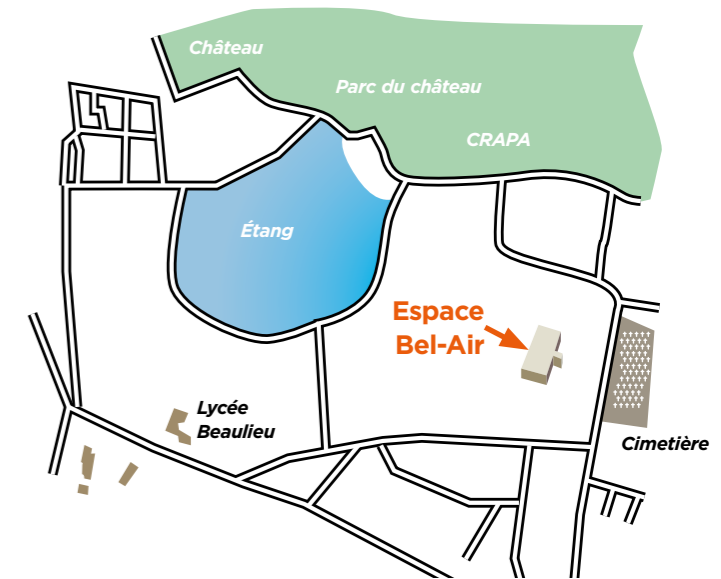
www.saint-aubin-du-cormier.bzh/accueil/plan_interactif

Un aperçu de la salle sur internet

www.saint-aubin-du-cormier.bzh/accueil/saint_aubin_au_quotidien/annuaire_equipements/81_679/espace_bel_air

ORDRE DU JOUR

- Désignation du BUREAU de l'Assemblée Générale.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du **8 avril 2017**.
- Définition des BUREAUX DE VOTE. Désignation des SCRUTATEURS (administrateurs de la FDC 35) et des ASSESSEURS.
- Rapports MORAL et d'activités du Président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale.
- Rapport de GESTION du Trésorier (comptes et bilans).
- Présentation des BUDGETS de l'exercice suivant : – budget « Fédération » ; – budget « Dégâts de grands gibiers et sangliers ».
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Vote du MONTANT DES COTISATIONS proposées par le Conseil d'Administration : – les adhésions ; – les contributions pour services complémentaires fédéraux ; – les participations pour contribuer à l'indemnisation des dégâts de grands gibiers et sangliers.
- Bilan des affaires juridiques.
- Bilan technique.
- Demande d'autorisation à l'Assemblée Générale pour ester en justice et pour toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de



- vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération Départementale des Chasseurs ou à la gestion et donner au conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.
 - Adoption des nouveaux statuts FDC.
 - Questions diverses.
 - Questions inscrites à l'ordre du jour.
- Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le conseil d'administration, soit par au moins cinquante adhérents et adressée par écrit et reçu au secrétariat de la fédération vingt jours avant la date de l'assemblée générale.*

L'ensemble de ces points sera débattu lors de notre Assemblée, cependant nous nous réservons le droit d'adapter la chronologie de l'ordre du jour, en cas de nécessité, afin de parfaire le bon déroulement de nos travaux et de l'enrichir en fonction des nécessités ou de l'actualité.

REPAS
Le Conseil d'administration et le Président vous invitent gracieusement à un apéritif déjeunatoire qui sera proposé à l'issue de l'Assemblée Générale.

FDC 35 Assemblée Générale du 14 avril 2018

Annexe 2 Inscription individuelle de vote

NOM, Prénom:
Adresse
N° de permis de chasser
Signature:



Le chasseur adhérent dont l'inscription aura été préalablement enregistrée à la FDC 35 doit – le jour de l'assemblée générale – présenter son permis de chasser (permanent) accompagné de son volet de validation dûment validé pour l'année en cours, afin que la date de l'assemblée générale puisse y être apposée, suivie de la mention « vote ».

Cette inscription doit parvenir au siège de la FDC 35 **au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale**. Soit avant le 24 mars 2018.

Budget 2018-2019

Compte-tenu d'événements indépendants de notre volonté, les budgets de la Fédération et du compte d'indemnisation dégâts n'ont pu être réalisés avant la publication de cette revue. Dès que ceux-ci seront disponibles* vous pourrez :

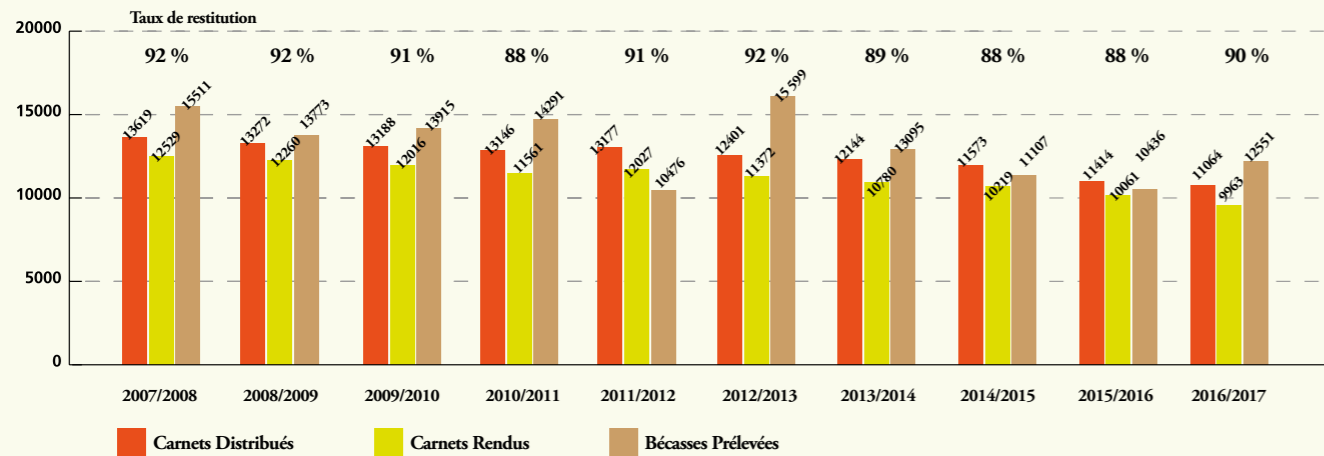
- Les consulter au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

- Le recevoir par la Poste contre une enveloppe à votre adresse et timbrée au tarif en vigueur 20 gr.
- Le recevoir par mail gratuitement.
- En le téléchargeant sur notre site Internet rubrique AG 2018 (www.fdc35.com)
* au 1^{er} mars 2018



Prélèvements bécasse Ille et Vilaine saison 2016-2017

Il convient de rappeler que la restitution des carnets de PMA est obligatoire. Le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel d'institution du carnet bécasse rendent la restitution obligatoire pour le 15 mars.



549 200 400 RCS Rennes

**AVEC LA BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST,
DONNEZ VIE À VOS PROJETS.**

Agence de Rennes Centre
02 57 42 00 00

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
BANQUE & ASSURANCE
www.ouest.banquepopulaire.fr

LA BANQUE POPULAIRE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Le Président de la République lance les réformes de la chasse française

15 février 2018 à Issy-les-Moulineaux



Le Président de la République a reçu ce matin, à l'Élysée, Willy SCHRAEN, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, en compagnie de Thierry COSTE, conseiller politique de la FNC et de François PATRIAT, sénateur de la Côte-d'Or. Dans un échange extrêmement cordial et constructif, le Président de la République a donné son feu vert pour ouvrir le chantier de la réforme du permis de chasser à 200 euros.

L'autre chantier qui s'ouvrira également sera celui de la réforme de l'ONCFS et de l'avenir de la police de la nature. Le Président de la République a accepté également de lancer le chantier de la

gestion adaptative des espèces, en commençant immédiatement par le cas de l'oie cendrée. Le chef de l'Etat a pris l'engagement que la chasse de l'oie cendrée soit possible du 1er au 28 février 2019, dans le cadre d'une dérogation de régulation, telle que l'avait proposée la FNC.

Le Président de la République a clairement réaffirmé son soutien aux chasses traditionnelles et à l'ensemble des modes de chasse dont la vénerie fait partie. De nombreux autres sujets ont fait l'objet d'échanges pour mieux impliquer la chasse au cœur des politiques « biodiversité et ruralité ».

Intoxications d'oiseaux par des semences traitées aux néonicotinoïdes

Un exemple de la surveillance des effets des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement



Des chercheurs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de VetAgro Sup ont réalisé un bilan des cas d'intoxication d'oiseaux granivores liés à l'ingestion de semences traitées à l'imidaclopride.

Cette étude s'appuie sur les données récoltées par le réseau SAGIR (ONCFS/FNC/FDC), en charge du suivi des pathologies de la faune sauvage. Il s'inscrit dans le dispositif national de surveillance des effets non intentionnels des produits phytopharmaceutiques (phytopharmacovigilance) piloté par l'Anses. L'étude en question met en lumière le rôle fondamental de ce réseau et apporte des informations complémentaires sur les effets des néonicotinoïdes sur les écosystèmes terrestres. Ces résultats sont publiés dans la revue Environnementale Science & Pollution Research.

Dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la France s'est dotée d'un dispositif de surveillance des effets indésirables des produits phytopharmaceutiques (phytopharmacovigilance). L'objectif de ce dispositif, coordonné par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), est de détecter au plus tôt des signaux d'alerte qui peuvent amener les gestionnaires du risque à prendre des mesures de prévention ou de limitation des risques liés aux produits phytopharmaceutiques. Pour cela il repose notamment sur les résultats de systèmes de surveillance et de vigilance déjà existants. A ce titre, le réseau SAGIR (ONCFS/FNC/FDC)

qui organise la surveillance de la mortalité de la faune sauvage fait partie intégrante de ce dispositif. La surveillance des intoxications par des semences traitées à l'imidaclopride (produit dont l'usage a été fortement restreint récemment) réalisée par le réseau SAGIR illustre bien les compétences du réseau dans le domaine de la toxicovigilance. Sur la période de 1995 à 2014, le réseau SAGIR a enregistré 101 foyers (totalisant au moins 734 animaux morts) pour lesquels une exposition à l'imidaclopride a été avérée dans un contexte agricole. Perdrix grise, pigeons biset et ramier sont les principales espèces retrouvées. Pour 70% de ces foyers, un lien de causalité fort a pu être établi entre l'exposition à cette substance en tant que traitement de semences et la mortalité des animaux.

Ces résultats de terrain montrent ainsi que dans les conditions réelles d'utilisation de l'imidaclopride en traitement de semences, les oiseaux sauvages granivores sont régulièrement exposés à cette substance. Les effets provoqués par ces expositions peuvent entraîner des mortalités directes par intoxication et indirectes, par exemple en induisant des troubles comportementaux et donc une plus grande vulnérabilité aux prédateurs. Ces dernières années plusieurs autres travaux scientifiques ont également souligné le risque potentiellement important de l'usage de l'imidaclopride en traitement de semences pour les oiseaux granivores se nourrissant dans les plaines cultivées.

www.oncfs.gouv.fr - L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture



Le Lièvre

POUR LA SAISON DE CHASSE 2017/2018 :

Sur 27,68 % des communes, la chasse du lièvre est fermée (période triennale), dont un tiers des communes en plan de chasse lièvre.

22,88 % des communes, la chasse du lièvre n'aura lieu que sur une seule journée (dimanche 15 octobre 2017), avec un PMA de 1 lièvre par chasseur pour la saison.

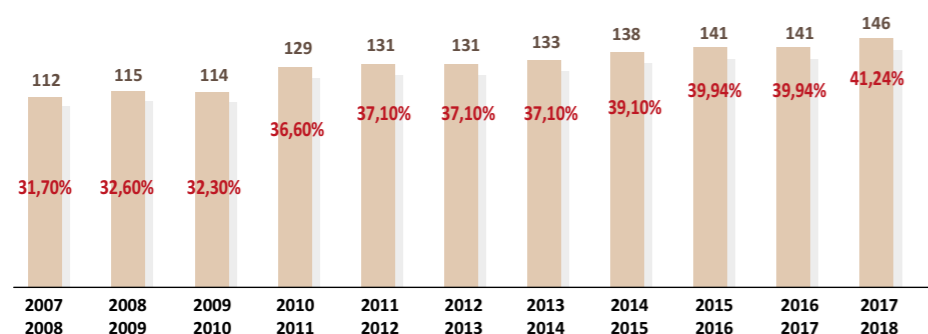
16,66 % des communes, la chasse du lièvre se déroulera sur 2 journées (dimanches 15 et 22 octobre 2017), avec un PMA de 1 lièvre par chasseur pour la saison.

32,76 % des communes disposant d'attributions lièvre dans le cadre du plan de chasse.

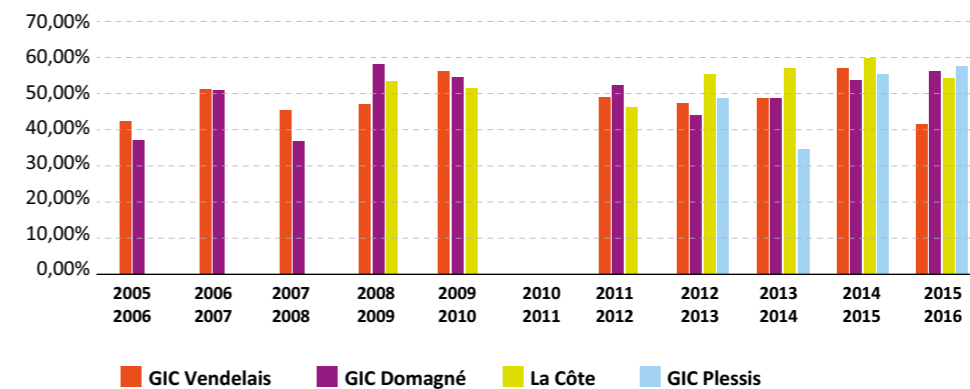
Tableau comparatif des modalités de chasse par commune

	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Pourcentage des communes en fermeture triennale	26.06 %	29.46 %	27.68 %
Pourcentage de communes à 1 journée de chasse (PMA)	23.79 %	22.66 %	22.88 %
Pourcentage de communes à 2 journées de chasse (PMA)	20.39 %	15.86 %	16.66 %

Évolution du nombre de communes en plan de chasse lièvre



Évolution du pourcentage de jeunes lièvres dans le tableau de chasse



Bilan des prélèvements lièvre pour les trois dernières saisons (2014/2015 à 2016/2017)

Nous disposons de trois années de récolte de bilans de prélèvements lièvre pour la zone PMA (1 ou 2 jours de chasse), que nous pouvons cumuler aux prélèvements de la zone plan de chasse pour la même période. Le taux de retour des volets PMA est supérieur à 70 % et semble se stabiliser aux environs de 72 à 73 %.

Le prélèvement lièvre en zone PMA a régulièrement chuté, passant de 1 859 lièvres prélevés à 1 501, soit une érosion du tableau de chasse de plus de 19 %.

Dans le même temps, les nouvelles mesures du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019 concernant le lièvre sont entrées en vigueur, ce qui a conduit à une forte augmentation du nombre de communes en fermeture triennale (+ 35,5 %).

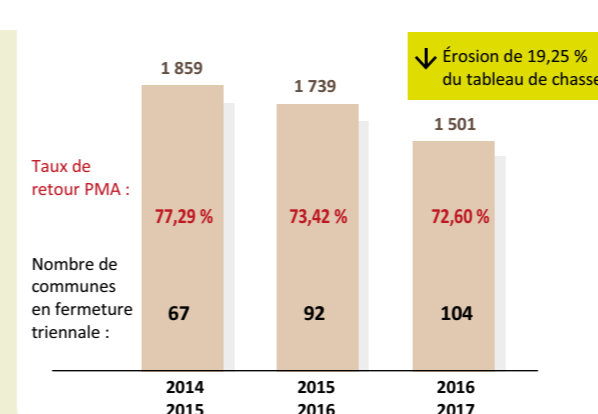
Pour la zone Plan de chasse, les prélèvements lièvre baissent légèrement (5,76 %). La baisse du prélèvement est donc moins marquée qu'en zone PMA. Il faut également noter que le niveau moyen des IKA lièvre est plus élevé en zone plan de chasse.

La population lièvre est-elle en baisse sur notre département ?

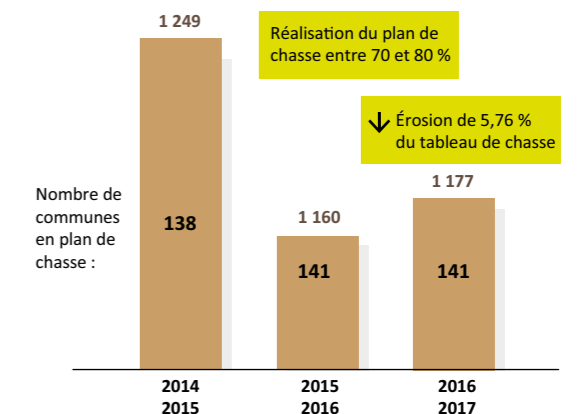
Les différentes études sur l'espèce lièvre ont mis en évidence qu'il existait d'assez fortes fluctuations du niveau de population, sans que l'on puisse identifier avec certitude les causes.

Globalement, pour les trois dernières saisons, les IKA lièvre réalisés en janvier-février de chaque année mettent en évidence une baisse du niveau d'abondance du lièvre.

Évolution des prélèvements lièvre en zone PMA (1 ou 2 jours de chasse)



Évolution des prélèvements lièvre en zone Plan de chasse



La baisse de prélèvements de 5.76 % en zone de plan de chasse peut s'expliquer par le tassement des niveaux de population, par contre la baisse de 19 % du tableau de chasse en zone PMA nous interpelle plus.

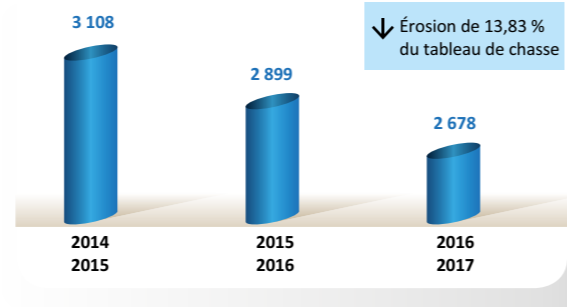
Cette dernière pourrait être attribuée en partie à la baisse des niveaux de population comme le montre les IKA lièvre, mais plus vraisemblablement au fait que le nombre de communes en fermeture triennale a fortement augmenté (+ 37 communes). La baisse du tableau de chasse lièvre à l'échelle du

département (13.83 %) est due pour partie à un plus faible niveau de population, mais aussi à une épargne de prélèvements dans la zone PMA.

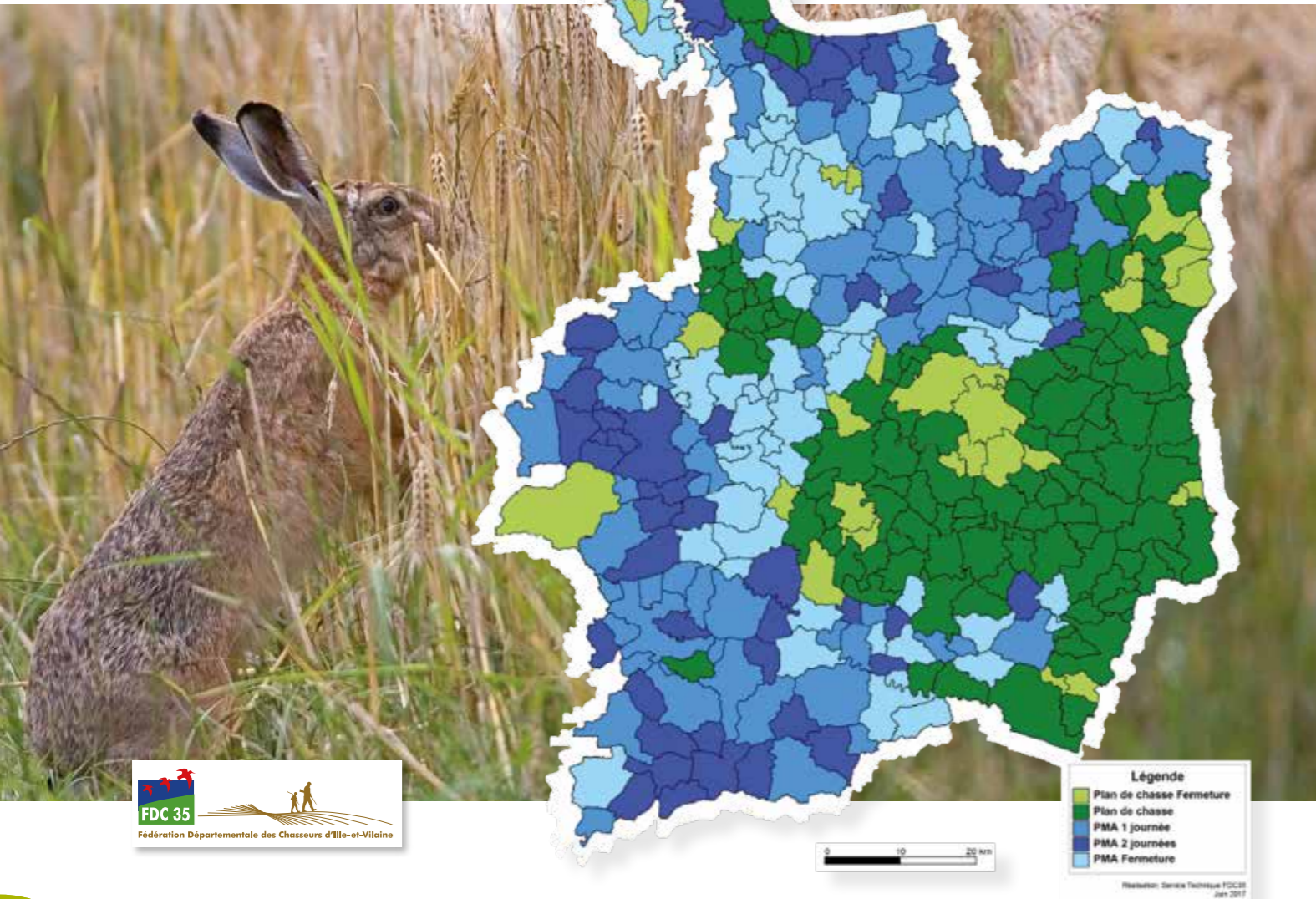
Il reste à espérer que cette épargne puisse fructifier pour les saisons suivantes...



Prélèvements cumulés de lièvre (zone plan de chasse + zone PMA)



Ouverture Fermeture Lièvre CAMPAGNE 2017 - 2018



Les formations dispensées par la Fédération en 2018

INTITULÉ	DATES / PÉRIODICITÉ	CONTACT
Permis de chasser	± 3 mois à réception du dossier complet	A. Devillard – 07.69.78.30.23
La chasse accompagnée	En fonction du nombre d'inscrits	A. Devillard – 07.69.78.30.23
La chasse à l'arc	Samedi 7 avril - Samedi 23 juin - Lundi 16 juillet - Jeudi 25 octobre	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Le ciblage des armes	Sur inscription de groupes (8 mini, 12 maxi)	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Garde-chasse particulier	mercredi 21 mars (8h – 18h), jeudi 22 mars (8h – 18h) et vendredi 23 mars (8h - 12h).	V. Trémel - 02.99.45.50.20
Examen initial du Gibier	En fonction du nombre d'inscrits	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Tir Renard	Mercredi 16 mai 14h-18h - vendredi 18 mai 16h	David Tannoux - 06.89.30.62.25 A. Devillard – 07.69.78.30.23
Régulation des corvidés	Mardi 3 Avril à 14h	Nicolas HAIGRON - 06.89.30.62.18 A. Devillard – 07.69.78.30.23
Sécurité	Sur demande	A. Devillard – 07.69.78.30.23
Piégeage	Vendredi 15 et samedi 16 juin	Philippe Baudron - 06.07.16.42.77
Animations : Education à l'environnement et à l'écologie	Du 14 au 31 mai	Nicolas HAIGRON - 06.89.30.62.18

Plus de détail sur www.fdc35.com ou prenez contact avec le formateur.

Régulation des corvidés

Les agriculteurs sont de plus en plus concernés par des problèmes de dégâts aux semis de céréales et parfois même sur des volailles de plein air. La FDC 35 co-organise en partenariat avec la FGDON 35 (anciennement Févildec) des formations permettant d'acquérir un savoir-faire technique et administratif vous assurant d'une efficacité remarquable. Cette technique rapide de mise en place permet un travail en toute sécurité et peu perturbante pour la faune et les usagers locaux. Coût de la formation : 30 euros pour les adhérents en contrat multiservices - 40 euros pour les non adhérents.

Pour plus de renseignements contactez A. Devillard – 07.69.78.30.23. Tarif compétitif avec la formation sur les packs : affût, formes de corneilles, sac de transport, cagoule de camouflage, cartouches...

✂

► INSCRIPTION

Formation régulations corvidés :
3 Avril 2018 à 14H

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Tél.

Mail.....



Lire une aile de bécasse

Chasseur occasionnel ou régulier de bécasses, si vous souhaitez participer, il suffit simplement pour chaque oiseau de garder une aile entière, coupée au ras du corps.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :
Nicolas Haigron 06 89 30 62 18



Un nouveau formateur à la Fédération Adrien DEVILLARD

Originaire du Loiret, tout jeune diplômé du BTS Gestion Protection de la Nature au CFA de Saint Aubin du Cormier, j'ai précédemment travaillé dans un Bureau d'étude en environnement, l'Institut d'Écologie Appliquée. La chasse, je suis tombé dedans quand j'étais tout petit... c'est alors que je me suis mis à m'intéresser à différents types de chasse, la chasse du gibier d'eau reste celle que je pratique le plus. J'ai au fur et à mesure du temps approfondi mes connaissances à travers des formations comme le brevet grand gibier, pour lequel j'ai décroché la médaille d'or, mais également sur la législation et bien d'autres.

C'est pour moi une satisfaction de pouvoir aujourd'hui former et partager mon savoir avec les chasseurs du département. Ma mission principale sera la formation du permis de chasser mais également les différentes formations dispensées par la fédération (ciblage, tir du renard, tir des corvidés,...). Je compte également développer le catalogue de formations en proposant des formations plus spécifiques sur des techniques de chasse, ou la connaissance de certains gibiers et la gestion de ceux-ci. J'innoverai au mieux avec le but de pouvoir satisfaire les attentes de chacun des Nemrods Bretiliens.



Adrien Devillard

Formation au piégeage

Les personnes désirant devenir piégeurs agréés (par le Préfet) doivent suivre une formation de deux jours (théorique et pratique) dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine. La prochaine session de formation aura lieu les **vendredi 15 et samedi 16 juin 2018**

Un dossier complet d'inscription vous sera envoyé par retour de courrier, à la réception par la FDC35 du coupon de préinscription. Tarifs : 45 € pour les adhérents à la FDC 35 (validation 35). Autres : 70 €. Joindre votre chèque à l'ordre de FDC35.

► Pré-inscription à la formation piégeage 2018
15-16 juin 2018

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Tél.

Mail.....

Rencontre Régionale Saint-Hubert Saint-Fiacre 2017

Après les 9 Rencontres départementales Saint-Hubert, la finale régionale du Grand Ouest s'est déroulée à Saint-Fiacre ce samedi 18 novembre 2017 sous les invitations de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, Yvon Méhauté et son administratrice en charge du Saint-Hubert, Mme Elyane Philippe, et de la société de chasse de Saint-Fiacre avec son président, Jean Pierre Jouanard et toute son équipe.



37 concurrents furent présents représentant les 11 départements du Grand Ouest dans 6 batteries dont 2 en chasseurs et son barrage. Les jurys d'examineurs étaient composés de 8 délégués départementaux complétés par 3 assesseurs des Côtes d'Armor. Les épreuves se sont déroulées dans un biotope d'exception en lisière de la forêt départementale dans le bocage traditionnel, entre prairies et bosquets sous un soleil radieux. Les 8 inscrites en catégorie Chasseresses réunissaient pas moins d'une vice-championne du monde, une championne de France et plusieurs finalistes. Le jury, composé de Marinette Brochard de Vendée et Martial Raoul du Calvados, ont mis à l'honneur Elisabeth Tremblay avec Major, son setter anglais de Loire-Atlantique et en second Betty Decraemere avec son braque allemand Mazack de l'Orne dont c'était la première participation. Le jury des 5 Juniors, mené par Elyane Philippe et Yvan Richard, a distingué le jeune Léo Fleury d'Ille et Vilaine avec Chably, son setter anglais, et en second Honoré Ladroue de la Manche avec Mascotte, son épagneul breton. Le jury des 5 trialisants avec Alicia Le queux du Finistère et Daniel Le Noac'h d'Ille-et-Vilaine, témoigna d'un niveau exceptionnel pour les 3 épagneuls bretons, le setter anglais et le braque français. C'est ce dernier, au carnet de travail avec de nombreuses distinctions honorifiques, qui remporta la batterie, David Philippe des Côtes d'Armor avec Laïka et en seconde place, Ludovic Le François du Calvados avec également une Laïka épagneul breton.

Chez les Spaniels, le jury était les leveurs de gibier, Joël Finou de Normandie et Grégory Le Guellec des Côtes d'Armor distinguèrent Hervé Le Net du Morbihan avec son spaniel Jembo

et en second Gilbert Calbry avec Major. En catégorie Trialisant spaniel, Jean Marcel Rivière de Vendée avec Indiana sa cocker conquièrent leur place en Championnat de France. La catégorie reine, les chasseurs avec chiens d'arrêt, réunissait 12 binômes en 2 batteries dont les jurys étaient composés d'Antoine Poupinet de l'Orne accompagné de Jean Pierre Manach des Côtes d'Armor et de Patrice Le Bastard du Maine et Loire avec Philippe Truibil des Côtes d'Armor. 2 magnifiques candidats ont été distingués pour se mesurer en barrage: Philippe Mésange de la Sarthe avec Eclipse, son épagneul breton et Fabrice Callard de Loire Atlantique avec Joyce, sa braque allemande. Le Président, Yvon Méhauté, son administratrice, Elyane Philippe et le délégué régional St-Hubert, Pierre Grimaud, jugèrent le barrage. Mr Mésange prélevait un oiseau parfaitement arrêté mais se trouva en difficulté face à un second dérobar. En revanche, Eclipse en bonne bretonne, avait des états d'âme au rapport dominés avec brio par son propriétaire après une séance exceptionnelle de dressage. Fabrice Caillard gagnait sa place en Championnat de France en prélevant 2 oiseaux de magnifique manière, des allures bien typées braque avec des arrêts dominants et spectaculaires. Les 12 guides poseurs, les cuisiniers et serveuses, les chargés de la buvette étaient aux manettes sous la baguette des chefs d'orchestre de la société de chasse de Saint Fiacre, Jean Pierre Jouanard, Daniel Serandour et leurs compagnons.

La maire de St-Fiacre avait gracieusement mis à disposition la salle de réception municipale où les 120 convives purent apprécier la terrine cuite au feu de bois et la merveilleuse potée composée par les magiciens du fourneau. Le Challenge des délégations fut gagné avec brio pour la seconde année consécutive par la Loire Atlantique et pour la plus grande fierté avec raison de son délégué Yvan Richard. Le 23 décembre prochain, à Sissonne, cette très belle équipe du Gand Ouest défendra ses couleurs par équipe et en individuel à l'occasion du championnat de France. Nous leur souhaitons bonne chance. Dans son discours de clôture, le Président Méhauté de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor fit état de son enthousiasme pour l'épreuve Saint-Hubert qu'il vient de vivre et fit la proposition d'accueillir le Championnat de France Saint-Hubert dans les

5 ans à venir dès lors que l'épreuve pourra se dérouler sur faisans naturels. Défi à relever selon Pierre Grimaud.





Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine sur le domaine maritime



Assemblée Générale le samedi 21 avril 2018 - 9h00 à la Maison de la Baie au Vivier-sur-Mer

Ordre du jour

- Rapport moral du Président, Rapport d'activité,
- Rapport financier, Montant des cotisations,
- Modification du Règlement Intérieur,
- Rapport des commissions Gabions, Hutteaux, Scientifique et chasse à la passée,

- Questions diverses.

Parole aux invités

Parole à Didier VERGY, Président de l'ANCGE
Parole à André DOUARD, Président de FDC35

Clôture de l'Assemblée suivie du pot de l'amitié.

*Siège social: 55, rue Robert Schuman
- 35400 SAINT-MALO
Tel: 02 99 56 58 58
- mail: acgev@orange.fr*

RAPPEL :

Les adhérents de l'ACGEIV doivent retourner les fiches de prélèvements 2017/2018 pour la pratique de la chasse à la botte et à la passée auprès de l'Association.

Ces fiches doivent être adressées au plus tard le 15 mars (avec ou sans prélèvement).

Cet envoi est à faire par courrier postal au siège de l'association ou par mail : acgev@orange.fr

ADPA : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'ADPA se déroulera **le samedi 24 mars** à la maison de la chasse Saint Symphorien

Chaque adhérent à jour de sa cotisation y est invité à partir de 9 h remise des lacets, livraison des commandes enregistrées, encaissement des adhésions. Vers 10h00 assemblée générale : rapport d'activité, rapport financier, vote du tiers sortant, questions et informations diverses.

Contact : 06 80 20 01 56 Le Président Alexis HOGUET

Association Départementale de Chasse Fluviale d'I-&V.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SAMEDI 26 MAI 2018 - à 10h - Maison de la chasse - St-Symphorien

- Rapport moral et financier • Bilan des activités et des actions de l'ADCF 35 lors la saison 2017-2018.
- Exposés - Bagueage des bécassines et bilan du suivi des premières balises GPS/ARGOS par David Tannoux.
- Analyse des ailes d'anatidés par l'ACGEIV 35.
- Analyse des tableaux de prélèvements sur le DPF • Régulation des nuisibles.
- Modifications de la convention et du règlement intérieur, si besoin.
- Parole aux invités • Questions diverses.
- Clôture de l'A.G. par un pot de l'amitié.

Merci de nous faire parvenir votre tableau de prélèvements pour la saison 2017-2018 AVANT LE 15 AVRIL.

Pour tous renseignements, merci de nous contacter au 06 88 08 70 53 ou adcf35@orange.fr



ADCF 35

NOUVEAU
RÉVOLUTIONNAIRE
ET POLYVALENT



• BOÎTE A FAUVES

- Boîtes classiques toutes tailles
- Avec tringlerie et portes intérieures (encombrement restreint, limite les nuisances visuelles)
- **NASSES** à corbeaux et pies classiques (3 ou 5 compartiments)

• PIÈGE A LACET

- À lacet « actif », pas besoin de l'action de l'animal pour serrer le câble
- Sécurité absolument fiable, réglage de sensibilité instantané
- se tend en quelques secondes sans efforts

PIÈGE TUANT A APPÂT CARNÉ OU VÉGÉTAL POUR CARNASSIERS ET RONGEURS.

Emmanuel HÉNON • 62 180 VERTON • Tél.: 03 21 89 59 70

CEDSA

Propriétaire de **Setter Anglais** et adhérent au club
ATTENTION CHANGEMENT DE DATE !

Le Club d'Education Dressage du Setter Anglais d'Ille et Vilaine reprendra ses activités le **samedi matin 10 mars 2018 à 8h 45** et ce jusqu'en juin 2018. Nous vous proposons de vous initier à l'éducation de vos setters anglais: la marche en laisse, sans laisse, le « assis » et le travail du chien à la chasse: la quête, l'arrêt, le rappel, le down, le rapport. Important: Vos setters doivent être inscrits au LOF (certificat de naissance ou pédigrée) et vous devez être adhérent au club du setter anglais ou vous engagez à le devenir. 10 séances seront organisées les samedis matin. Nous vous proposons un travail sérieux dans une ambiance conviviale. Le Club se situe chez M. Divet Robert - La

Genétais à Messac. L'adhésion est fixée à 55 euros pour l'ensemble des séances. 2 chiens maximum sont autorisés par adhérent. -Si vous souhaitez être membre bienfaiteur, nous avons créé une carte à 30 euros.

- Ne tardez pas à vous inscrire, le nombre d'adhérents est limité pour le bon fonctionnement du club.

Pour tous renseignements:

Loïc MORLAIS,
Président - 02.99.44.43.44
Stéphane SANTO,
Secrétaire - 06.61.28.66.67

Le bulletin d'adhésion est à faire parvenir au Trésorier, avec le chèque à l'ordre du CEDSA 35, à l'adresse suivante: Monsieur Gérard GARRAULT (02.99.49.04.38), 4 Avenue des Vallons, 35680 Louvigné de Bais.



Francis GILET à l'honneur !

C'est à Montours, en Ille et Vilaine, que Francis Gilet est né le 19 octobre 1922, d'une fratrie de huit enfants.

C'est à l'âge de 12 ans qu'il a dû prendre le dur métier de tailleur de pierre (granitier). Puis arriva la guerre 39-45 où il fut appelé pour travailler en Allemagne. Sa réponse fut claire et nette: « j'ai déjà deux frères là-bas, moi je refuse d'y aller ». C'est là qu'avec son caractère bien trempé et ferme comme le granit qu'il décida de se mutiler le gros orteil et d'en écraser un autre à l'aide d'un marteau de forge sur l'enclume. Cela lui permit de ne pas partir chez l'ennemi et dû se cacher chez un patron granitier à Saint Marc le Blanc dont il en devint le gendre, puis au décès de son beau-père le succéda à la tête de la société.

Francis a toujours chassé depuis son plus jeune âge, toujours bon pied bon œil (malicieux) et possède aujourd'hui environ 80 validations de permis.

En 1953, il créa la Société de chasse de trois communes réunies et fondera l'ACCA de Saint Marc le Blanc en 1970 dont il fut le Président jusqu'à sa démission pour raisons professionnelles.

Bien connu dans le monde de la chasse, droit et sincère, Cher Ami Francis, tous tes amis chasseurs te souhaitent de nombreuses et belles parties de chasse.

Jean Berthel



Nous avons tous un projet immobilier !

- ACHAT - VENTE
- LOCATION - GESTION
- PAS DE PORTE
- COMMERCE
- IMMOBILIER D'ENTREPRISE
- PROMOTION
- FINANCEMENT
- LOTISSEMENT

www.blot-immobilier.fr
93 Avenue Henri Fréville 35200 Rennes

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

15 - 16 - 17 Juin 2018

Lamotte-Beuvron - Sologne



PARTENAIRE OFFICIEL

Photo : © Hubert Damaud

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE



Dîner Spectacle
Samedi 16 juin
Réservations 01 41 40 35 14

Village exposants
530 stands

Pays à l'honneur
Espagne



RENAULT
CENTRE D'ESSAIS



Game Fair
EN LOIR-ET-CHER

**La FÉDÉRATION
de l'Île et
Vilaine**

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

(Sur présentation de ce document dûment complété).

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche

15€ AU LIEU DE 18€ Samedi

22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

**ENTRÉE
GRATUITE**
Pour les
enfants
de -10 ans

**Offre
Privilège**

Nom : Prénom :

Email :

Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.fr
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.